

chiffre uniforme pour chaque personne. La deuxième raison est la décision prise par les bureaux locaux de rationnement.

M. REID: Quelqu'un a dit que, puisque les gens de la campagne pouvaient moins facilement se procurer les fruits en boîtes, et qu'on pouvait s'attendre à une forte production, il y aurait peut-être lieu d'enlever le sucre aux fabricants de liqueurs douces pour l'affecter à des fins alimentaires. On a également objecté que les réserves de sucre étaient très abondantes aux Etats-Unis, et l'on s'est demandé pourquoi le Gouvernement permettrait l'importation de cerises à l'époque actuelle, puisqu'il y a du sucre en abondance aux Etats-Unis. Pourquoi, soutenait-on, ne pas importer plutôt du sucre et en enlever à l'industrie des boissons gazeuses pour le faire servir à la préparation de produits alimentaires?

M. ABBOTT: Je ne suis pas en mesure de discuter la question des boissons gazeuses, mais en ce qui concerne les réserves de sucre que possèdent les Etats-Unis, il est tout à fait inexact de dire qu'elles sont très abondantes. De fait, on prétend là-bas que nous recevons trop de sucre. Il nous faut importer 82 p. 100 de notre approvisionnement de sucre. Le produit brut doit nous être expédié par eau, et la quantité de sucre que nous pouvons obtenir dépend du nombre de navires que les Etats-Unis peuvent mettre pour cela à notre disposition. A l'heure actuelle, les gens prétendent là-bas que nous sommes en meilleure posture qu'eux et que nous obtenons plus de sucre qu'ils ne peuvent s'en procurer.

M. REID: Quelle quantité de sucre a-t-on accordée à l'industrie des boissons gazeuses?

M. ABBOTT: Ce renseignement a été communiqué l'autre jour en réponse à une question.

L'hon. M. ILSLEY: On a accordé une quantité inférieure de 30 p. 100 à celle de l'année précédente. Nous ne pouvons réduire démesurément la production des boissons gazeuses. Elle a beaucoup diminué cette année, comparativement à l'an dernier, et une réduction de 30 p. 100 est fort sensible. Les chiffres en question ont été fournis dans un document déposé à la Chambre il y a quelques jours.

M. WRIGHT: Je reconnais qu'une distribution égale du sucre est difficile, mais il s'élève beaucoup de plaintes et je tiens à signaler au Gouvernement le cas des gens qui habitent des régions isolées et qui ont absolument besoin de sucre pour mettre leurs fruits en conserve. Dans l'état actuel des choses, ils ne peuvent se procurer de conserves industrielles. Habitant à 20 ou 30 milles de la source d'approvisionnement la plus rapprochée, ils ont

[M. Abbott.]

toujours compté sur la mise en conserve de fruits sauvages. Cette faible quantité de sucre ne leur permettra certainement pas de préparer une provision de fruits égale à celle qu'ils avaient l'habitude de préparer. Durant les mois d'hiver, ils ne sont pas en mesure de se procurer des fruits frais et plusieurs d'entre eux ont de nombreuses familles et comptent uniquement sur les fruits qu'ils peuvent mettre en conserves. On devrait accorder une quantité supplémentaire de sucre aux gens de ces régions. Dans chacun des 500 districts, on accorde onze livres, et quelques-uns de ces districts sont entièrement urbains.

M. ABBOTT: Très peu.

M. WRIGHT: Quelques-uns sont principalement urbains, d'autres sont presque entièrement ruraux. Si la chose est possible, j'estime que le Gouvernement devrait accorder une quantité supplémentaire de sucre aux habitants des régions rurales, particulièrement du nord de l'Ontario, du nord de la Saskatchewan et de l'Alberta et des régions semblables, de même qu'aux résidents de certaines régions des Provinces maritimes où les gens comptent principalement durant l'hiver sur les fruits en conserve.

M. ROSS (Souris): Je désire appuyer l'honorable député qui demande que l'on accorde une quantité supplémentaire de sucre aux habitants de certaines régions du pays. Vous constaterez qu'il s'y perd des tonnes et des tonnes de rhubarbe simplement parce qu'on n'accorde pas suffisamment de sucre à ces gens pour qu'ils puissent mettre cette rhubarbe en conserves. Les gens qui habituellement font la mise en conserve des fruits sauvages et de la rhubarbe ne peuvent le faire cette année. J'exhorte le ministre à faire les rajustements voulus afin que les gens de ces régions éloignées puissent conserver ces fruits. Cela aiderait à la conservation de denrées indispensables pour ces gens, et indirectement cela rendrait service au pays. Les gens qui d'ordinaire font la mise en conserve de la rhubarbe, des fruits sauvages et ainsi de suite ne sont nullement en mesure de le faire dans les conditions actuelles. Je compte que le ministre verra à ce que ces gens reçoivent une plus forte quantité de sucre.

M. NOSEWORTHY: Pour revenir à la question de la viande, le document dont j'ai parlé ne mentionne que quatre établissements de salaison à qui l'on a versé des prix plus élevés que le maximum établi pour la viande.

Une VOIX: Quels sont ces établissements?

M. NOSEWORTHY: La Swift Canadian Company, la Canada Packers, la Pacific Meat Company et la Burns Company Limited. Le ministre voudrait-il nous dire si ce sont les